RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES ORIENTALES

En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	8

Objet de la Délibération :

DM₂

2024/051

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

le 7 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents: M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-

Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé: M. BUL Alain - Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie Date de convocation: 31 octobre 2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Vu le budget 2024 de la commune,

Par suite des conventions signées entre le SYDEEL et la commune, des dépenses liées à la création d'un local associatif, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section dépense investissement, comme suit :

Extrait du registre

Dépense d'Investissement	Dépense d'Investissement
Compte 21538 opération 1016	Compte 2135 opération 1010
- 99 920 €	+ 83 000 €
Compte 202	Compte 238
- 20 000 €	+ 22 365 €
Compte 202 opération 1013	Compte 2324
- 9 080 €	+ 23 635 €
Total : - 129 000 €	Total: +129 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section dépense d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°2.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire Pierre BLANQUE